

Subventions aux associations culturelles - Première répartition

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition Commission Culturelle
THEATRE			
Compagnie du P'tit Vélo	-	40 000 F	10 000 F
Théâtre Universitaire	13 000 F	15 000 F	13 000 F
Théâtre de Pantomime / Pornawak Cie	5 000 F	20 000 F	10 000 F
Compagnie Boutique du Conte	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Théâtre des Manches à Balais	20 000 F	160 000 F	20 000 F
Embarquez	10 000 F	60 000 F	10 000 F
Théâtre A Tout Prix	10 000 F	50 000 F	10 000 F
Compagnie Droit de Réplique	-	30 000 F	5 000 F
Compagnie Bacchus	10 000 F	50 000 F	20 000 F
Compagnie du Colibri	-	20 000 F	5 000 F
Théâtre Alcyon	10 000 F	20 000 F	10 000 F
L'Embarcadère	200 000 F	250 000 F	150 000 F
MUSIQUE			
Musique Vocale à l'Université	7 000 F	7 000 F	7 000 F
Le Contrepoint	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Choeur Schütz	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Orgue et Culture	18 000 F	40 000 F	18 000 F
Da Camera	15 000 F	15 000 F	15 000 F
Les Amis de l'Orgue	5 000 F	6 000 F	5 000 F
Jeunesses Musicales de France	10 000 F	12 000 F	10 000 F
Orchestre Philharmonique	15 000 F	15 000 F	15 000 F
L'Alouette	1 500 F	2 000 F	1 500 F
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	15 000 F	30 000 F	15 000 F
Association pour les Musiques Improvisées (AMIB)	60 000 F	90 000 F	80 000 F
Orchestre des Jeunes	10 000 F	40 000 F	10 000 F
La Clé de Sol	5 000 F	5 000 F	5 000 F
TETRAKTYS	15 000 F	40 000 F	15 000 F
Los Production et Cie	100 000 F	100 000 F	100 000 F
ATELIERS MUSICAUX			
Saint-Ferjeux - Rosemont - La Butte	80 000 F	120 000 F	69 000 F
Montrapon	80 000 F	100 000 F	54 000 F
Velotte	70 000 F	50 000 F	37 000 F
Clairs-Soleils	40 000 F	60 000 F	58 000 F
CAEM Planoise	40 000 F	55 000 F	(dont 18 000 F Contrat de Ville) 20 000 F
DANSE			
Muse et Danse	40 000 F	25 000 F	15 000 F
ARTS PLASTIQUES			
Fort Beauregard	10 000 F	20 000 F	10 000 F
Sauf'Art	10 000 F	30 000 F	15 000 F
Centre d'Art Mobile	15 000 F	50 000 F	15 000 F
Protéiformes	10 000 F	10 000 F	10 000 F
LECTURE			
Croqu'livre	10 000 F	50 000 F	30 000 F
La Distraction des Malades	3 000 F	3 000 F	30 000 F

Associations	Obtenu en 1996	Demande 1997	Proposition Commission Culturelle
SOCIETES SAVANTES			
Société d'Emulation	-	3 000 F	2 000 F
Académie Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000 F	3 000 F	2 000 F
Défense de la Langue Française	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Renaissance du Vieux Besançon	5 000 F	6 000 F	5 000 F
Association Astronomique de Franche-Comté	-	16 000 F	15 000 F
Les Amis du Muséum	4 000 F	4 000 F	4 000 F
CIRQUE			
Cirque Plume / Compagnie	100 000 F	150 000 F	150 000 F
Cirque Plume / Ecole	100 000 F	100 000 F	50 000 F
DIVERS			
CCPPO	10 000 F	100 000 F	10 000 F
Ecole Bourgogne	-	3 000 F	2 000 F

La dépense totale soit 1 176 500 F est à prélever sur le chapitre 92.22 / article 65748 code service 41000.

Compte tenu de la conjoncture, il est d'une manière générale proposé de reconduire les subventions à leurs montants 1996.

En ce qui concerne l'Embarcadère et dans l'attente d'une évaluation de l'action de cette association, ainsi que d'un audit financier, la Commission Culturelle propose de limiter à 150 000 F dans un premier temps la participation de la Ville, étant précisé que celle-ci ne concerne que l'axe formation amateur. Il est rappelé que la Ville de Besançon ne s'est jamais engagée à soutenir le secteur formation professionnelle et universitaire de l'Embarcadère et n'envisage pas de le faire.

En ce qui concerne l'AMIB (Association pour les Musiques Improvisées), une augmentation significative de la subvention est proposée ; elle découle de l'orientation affirmée les années précédentes en matière de jazz : soutenir et entretenir une action en profondeur, conduite durant toute la saison avant de s'engager éventuellement dans le financement d'un festival.

Pour ce qui est des Ateliers Musicaux, la Commission Culturelle propose de fixer à 20 000 F le concours de la Ville au fonctionnement de chaque association et de participer aux frais pédagogiques à raison de 300 F par élève.

L'Association Muse et Danse a obtenu une subvention importante en 1996 pour mener à bien le projet «Didon et Enée» qui a été représenté à l'Opéra-Théâtre ; elle a repris ses activités courantes, notamment de formation au cours de l'année 1997, ce qui explique la diminution de la subvention proposée.

En ce qui concerne Croqu'livre, le soutien accru de la Ville de Besançon porte sur la mise en place d'un centre de ressources pour la littérature destinée à la jeunesse.

Enfin, la Commission Culturelle propose cette année de privilégier l'activité de création du Cirque Plume, plutôt que celle de l'école.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

M. BONNET : Je voulais simplement profiter de ce point pour remercier M. l'Adjoint JEANNIARD d'avoir répondu par écrit à la question que j'avais posée lors du dernier Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Vous voyez que Raymond JEANNIARD est un excellent Adjoint.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 12 mai 1997.